

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Aptilon Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire du 19 juin 2007 concernant le placement d'actions ordinaires de catégorie A.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Courtier(s):

Paradigm Capital Inc.
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée

Numéro de projet Sédar: 1120240

Décision n°: 2007-MC-1326

Canadian Oil Sands Limited

Visa du prospectus simplifié provisoire du 18 juin 2007 concernant le placement de billets à moyen terme non garantis, pour un montant global de 1 000 000 000 \$ CA.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1119819

Décision n°: 2007-MC-1331

Fonds marché monétaire Mavrix (parts de catégorie H)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 juin 2007 concernant le placement de parts de catégorie H.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1107175

Décision n°: 2007-MC-1334

**Fonds mondial de dividendes AGF
(parts de la série OPC, de série D, de série F, de série O et de série V)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 juin 2007 concernant le placement de parts de la série OPC, de série D, de série F, de série O et de série V.

Le visa prend effet le 22 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1121265

Décision n°: 2007-MC-1367

FortisBC Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 18 juin 2007 concernant le placement d'un emprunt en débetures de premier rang non garanties.

Le visa prend effet le 19 juin 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar: 1120088

Décision n°: 2007-MC-1320

Kingsway 2007 General Partnership

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 juin 2007 concernant le placement d'un emprunt en débetures de premier rang non garanties.

Le visa prend effet le 21 juin 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1120997

Décision n°: 2007-MC-1352

Pizza Pizza Royalty Income Fund

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 juin 2007 concernant le placement 2 600 000 reçus de souscription au prix de 9,15 \$ le reçu.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1120482

Décision n°: 2007-MC-1348

**Portefeuille équilibré de revenu LifePoints
(parts des catégories F-5 et I-5)**

**Portefeuille équilibré de croissance LifePoints
(parts des catégories F-7 et I-7)**

Visa du prospectus simplifié du 19 juin 2007 concernant le placement de parts des catégories F-5 et I-5 de Portefeuille équilibré de revenu LifePoints et le placement de parts des catégories F-7 et I-7 de Portefeuille équilibré de croissance LifePoints.

Le visa prend effet le 19 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1120087

Décision n°: 2007-MC-1327

**Portefeuille optimal de revenu Renaissance
(parts des catégories A, T6, T8, F et O)
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance
(parts des catégories A, F et O)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 juin 2007 concernant le placement de parts des catégories A, T6, T8, F et O de Portefeuille optimal de revenu Renaissance et de parts des catégories A, F et O de Fonds d'infrastructure mondial Renaissance.

Le visa prend effet le 22 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1121201

Décision n°: 2007-MC-1365

Trinidad Energy Services Income Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 18 juin 2007 concernant le placement d'un emprunt en débetures de 325 000 000 \$ subordonnées non garanties convertibles à 7,75 %.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Raymond James Ltée
BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation Canaccord Capital

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Wellington West Capital Markets Inc.
 Valeurs Mobilières Haywood Inc.

Numéro de projet Sédar: 1119781

Décision n°: 2007-MC-1332

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers

Visa pour le prospectus simplifié du 18 juin 2007 de Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers concernant le placement de certificats adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, série 2007-2, pour un montant d'environ 352 327 000 \$.

Le visa prend effet le 19 juin 2007.

Courtier(s):
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115947

Décision n°: 2007-MC-1355

Fonds Brandes

Visa pour le prospectus simplifié du 20 juin 2007 concernant le placement de parts des catégories A, F, L, M et I de :

Fonds d'actions globales Brandes
 Fonds équilibré global Brandes
 Fonds d'actions internationales Brandes
 Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes
 Fonds d'actions de marchés émergents Brandes
 Fonds d'actions américaines Brandes
 Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Brandes
 Fonds d'actions canadiennes Brandes

de parts de catégories A, AH, F, FH, M, MH, I et IH de :

Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes

de parts de catégories A et F de :

Fonds du marché monétaire canadien Brandes

et de parts de catégories A, F, L, M et I de :

Fonds d'actions canadiennes Brandes Sionna

Fonds équilibré canadien Brandes Sionna (auparavant Fonds équilibré canadien Brandes)
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Brandes Sionna
Fonds de revenu diversifié Brandes Sionna

Le visa prend effet le 22 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1101879

Décision n°: 2007-MC-1362

Fonds Front Street Limitée (Les)

Visa pour le prospectus simplifié du 13 juin 2007 concernant le placement de titres de série A, de série B et de série F de :

Catégorie Fonds de ressources Front Street
Catégorie Fonds d'actions canadiennes Front Street
Catégorie Fonds de revenu diversifié Front Street
Catégorie Front Street Money Market Fund

Le visa prend effet le 21 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1099731

Décision n°: 2007-MC-1357

Fortress Paper Ltd.

Visa pour le prospectus du 20 juin 2007 de Fortress Paper Ltd. concernant le placement d'un maximum de 5 750 000 actions ordinaires au prix de 8,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Courtier(s):
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1105519

Décision n°: 2007-MC-1350

Holloway Lodging Real Estate Investment Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 13 juin 2007 de Holloway Lodging Real Estate Investment Trust concernant le placement de 20 421 700 parts de fiducie, au prix de 5,35 \$ la part, et d'un montant en capital total de 51 750 000 \$ en débetures convertibles subordonnées non garanties à 6,5 % venant à échéance le 30 juin 2012.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115561

Décision n°: 2007-MC-1315

Hydro One Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 21 juin 2007 de Hydro One Inc. concernant le placement d'un capital global maximal de 2 500 000 000 \$ en billets à moyen terme (non garantis).

Le visa prend effet le 21 juin 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
Casgrain & Compagnie limitée
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1114480

Décision n°: 2007-MC-1349

Schooner Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 15 juin 2007 de Schooner Trust concernant le placement de certificats adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, série 2007-8 d'un capital total d'environ 480 577 000 \$.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115972

Décision n°: 2007-MC-1322

TeraGo Inc.

Visa pour le prospectus du 19 juin 2007 de TeraGo Inc. concernant le placement de 4 894 400 actions ordinaires au prix de 11,75 \$ l'action.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Marchés des Capitaux Genuity
 Corporation Canaccord Capital
 Wellington West Capital Markets Inc.
 Valeurs Mobilières Orion Inc.

Numéro de projet Sédar: 1104644

Décision n°: 2007-MC-1323

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Corporation Financière Capital Mackenzie

Visa pour la modification n° 3 du 11 juin 2007 du prospectus simplifié du 6 novembre 2006 concernant le placement d'actions de séries A, F, I et O (sauf indication contraire) de :

Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Focus Canada (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Ivy canadien (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Maxxum Croissance actions canadiennes (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Maxxum Canadien de valeur (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Maxxum Dividendes (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Canadien de croissance (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Cundill Américain
 Catégorie Mackenzie Focus Amérique (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance (catégories couverte et non couverte) (aussi série M)
 Catégorie Mackenzie Universal Américain valeur sûre (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Américain à forte croissance (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Croissance maximale États-Unis (catégories couverte et non couverte) (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Ivy Entreprise (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Croissance nord-américaine (aussi séries R et G)
 Catégorie Mackenzie Cundill Valeur (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Focus (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient (aussi séries R et M)
 Catégorie Mackenzie Focus international (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Focus Japon (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Ivy Européen (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Maxxum Explorateur mondial (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents (aussi séries R et M)
 Catégorie Mackenzie Universal Européen d'occasions d'investissement
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial avenir (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Tendances croissance (aussi séries R et M)
 Catégorie Mackenzie Universal International d'actions
 Catégorie Mackenzie Universal Occasions durables (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Technologies émergentes (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Sciences de la santé (aussi série R)

Catégorie Mackenzie Universal Mondial de métaux précieux
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial immobilier (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial de ressources
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial science et technologie (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien de gestion du rendement (aussi série R)
 Catégorie Mackenzie Sentinelle Rendement géré
 Catégorie Mackenzie Sentinelle Américain de gestion du rendement (aussi série R)

Cette modification est faite à la suite d'un changement au mode de calcul des frais d'exploitation des Fonds, à une proposition de fusion sujet à l'approbation des porteurs de parts le 7 août 2007.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 997740

Décision n°: 2007-MC-1338

Corporation Financière Capital Mackenzie

Visa pour la modification n° 1 du 11 juin 2007 du prospectus simplifié du 30 novembre 2006 concernant le placement d'actions de séries A, F, I, O et W de :

Catégorie Symétrie Actions
 Catégorie Symétrie Rendement géré
 (de Corporation Financière Capital Mackenzie)

de parts de séries A, F, I, O et W de :

Portefeuille enregistré revenu fixe Symétrie

et de parts de série A de :

Portefeuille répartition de l'actif Symétrie

Cette modification est faite à la suite de l'annonce de la tenue d'assemblées extraordinaires, le 7 août 2007, visant à examiner et à approuver une modification proposée relativement au mode de calcul des frais d'exploitation des Fonds, sous réserve de l'approbation des porteurs de titres.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1010354

Décision n°: 2007-MC-1335

Fonds communs de placement Mackenzie

Visa pour la modification n° 1 du 11 juin 2007 du prospectus simplifié du 26 novembre 2006 concernant le placement de parts de série A de :

Fonds de répartition GPS Mackenzie

Cette modification est faite à la suite du remplacement de certains frais d'exploitation du Fonds par des frais d'administration à taux fixe applicables à la totalité des parts achetées et ce, à compter du 1^{er} août 2007.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 999618

Décision n°: 2007-MC-1333

Fonds communs de placement Mackenzie

Visa pour la modification n° 4 du 11 juin 2007 du prospectus simplifié du 7 décembre 2006 concernant le placement de parts de séries A, F, I et O (à moins d'indication contraire) de :

Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill (seulement parts de séries C, F, I, G, P, T et O)
 Fonds de croissance Mackenzie (aussi parts de série G)
 Fonds canadien Mackenzie Ivy (aussi parts de séries G, P et T, et parts de séries A, F, I et O de la catégorie couverte)
 Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum
 Fonds canadien de valeur Mackenzie Maxxum
 Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum (aussi parts de séries G, P et T)
 Fonds de croissance dividendes Mackenzie Maxxum (aussi parts de série G)
 Fonds Focus Canada Mackenzie (aussi parts de série M)
 Fonds canadien de croissance Mackenzie Universal (aussi parts de série G)
 Fonds Entreprise Mackenzie Ivy (aussi parts de séries G et M)
 Fonds renaissance Mackenzie Cundill (seulement parts de série O)
 Fonds de valeur Mackenzie Cundill (seulement parts de séries C, F, I, G, P, T et O)
 Fonds Focus Mackenzie
 Fonds fondateurs Mackenzie (aussi parts de séries P et T)
 Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy (aussi parts de séries G, P et T)
 Fonds européen d'occasions d'investissement Mackenzie Universal
 Fonds mondial avenir Mackenzie Universal
 Fonds international d'actions Mackenzie Universal
 Fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal
 Fonds américain de revenu de dividendes Mackenzie Universal (catégories couverte et non couverte)
 Fonds mondial de croissance RER Mackenzie Universal
 Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal (aussi parts de série G)
 Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal
 Fonds équilibré Mackenzie (aussi parts de séries P et T)
 Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill (seulement parts de séries C, F, I, G, P, T et O)
 Fonds de croissance et de revenu Mackenzie Ivy (aussi parts de séries G, P et T)
 Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum (aussi parts de séries P et T)
 Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum (aussi parts de séries P et T)
 Fonds d'obligations Mackenzie Sentinelle (aussi parts de séries G et T)
 Fonds d'obligations de société Mackenzie Sentinelle (aussi parts de série G)
 Fonds de revenu diversifié Mackenzie Sentinelle (aussi parts de série G)
 Fonds de revenu Mackenzie Sentinelle (aussi parts de séries B, C et G)
 Fonds de fiducies de revenu Mackenzie Sentinelle
 Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle (seulement parts de séries A, B et I)
 Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie Sentinelle (aussi parts de série G)
 Fonds de revenu à court terme Mackenzie Sentinelle (aussi parts de séries G et M)
 Fonds canadien équilibré Mackenzie Universal (aussi parts de séries G, P et T)
 Fonds mondial équilibré Mackenzie Cundill (seulement parts de séries C, F, I, G, P, T et O)
 Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy (aussi parts de séries P et T)
 Fonds mondial d'obligations Mackenzie Sentinelle

Cette modification est faite à la suite de changement au mode de calcul des frais d'exploitation des Fonds et aux objectifs de placement d'un Fonds sujet à l'approbation des porteurs de titres le 7 août 2007.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1007691

Décision n°: 2007-MC-1359

Fonds Keystone

Visa pour la modification n° 1 du 11 juin 2007 du prospectus simplifié du 30 mai 2007 concernant le placement de titres des séries A, F, I et O de Corporation Financière Capital Mackenzie de :

Fonds petites sociétés Saxon Keystone

de titres des séries A, F, G et I de :

Fonds Portefeuille croissance Keystone
Fonds Portefeuille croissance maximum Keystone

de titres des séries A, F, G, I, P et T de :

Fonds Portefeuille revenu diversifié Keystone
Fonds Portefeuille prudent Keystone
Fonds Portefeuille équilibré Keystone
Fonds Portefeuille équilibre et croissance Keystone

et de titres des séries A, I, O et R de :

Catégorie Power Dynamique Keystone Petites sociétés
Catégorie Templeton Keystone International d'actions

Cette modification est faite à la suite de l'annonce de la tenue d'une assemblée extraordinaire, le 7 août 2007, visant à examiner et à approuver une modification proposée relativement au mode de calcul des frais d'exploitation des Fonds, sous réserve de l'approbation des porteurs de titres.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1087975

Décision n°: 2007-MC-1330

Fonds Lakeview

Visa pour la modification n° 3 du 12 juin 2007 du prospectus simplifié du 25 août 2006 concernant le placement de parts de séries A, F et O de :

Fonds Lakeview explorateur de revenu de titres de participation KBSH

Cette modification est faite à la suite de la proposition du gérant de modifier les frais de gestion annuels imputés aux parts de séries A et F du Fonds de sorte qu'ils passent de 2 % à 1 % respectivement, sujet à l'approbation des porteurs de parts le 1^{er} août 2007.

Le visa prend effet le 21 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 966637

Décision n°: 2007-MC-1358

Gamme de Fonds Quadrus

Visa pour la modification n° 8 du 11 juin 2007 du prospectus simplifié du 26 juin 2006 concernant le placement de titres de série Quadrus et H (sauf indication contraire) de :

Fonds Folio prudent
 Fonds Folio modéré
 Fonds Folio équilibré
 Fonds Folio accéléré
 Fonds Folio énergique
 Catégorie Société gestion de l'encaisse Quadrus de Catégorie Société Quadrus Inc.
 Catégorie Société revenu fixe Quadrus de Catégorie Société Quadrus Inc.
 Catégorie Société actions canadiennes Quadrus de Catégorie Société Quadrus Inc.
 Catégorie Société titres spécialisés canadiens Quadrus de Catégorie Société Quadrus Inc.
 Catégorie Société actions américaines et internationales Quadrus de Catégorie Société Quadrus Inc.
 Catégorie Société titres spécialisés américains et internationaux Quadrus de Catégorie Société Quadrus Inc.
 Fonds du marché monétaire Mackenzie Maxxum (titres de séries Quadrus, H et Premium)
 Fonds d'obligations de société SGIGWL
 Fond d'obligations canadiennes GPLL
 Fonds de revenu plus GPLL
 Fonds de revenu fixe Laketon Quadrus
 Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum
 Fonds équilibré Trimark Quadrus
 Fonds de croissance canadien SGIGWL
 Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation SGIGWL
 Fonds d'actions canadiennes diversifié GPLL
 Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum
 Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum
 Fonds Focus Canada Mackenzie
 Fonds de croissance d'actions canadiennes AIM Quadrus
 Fonds canadien d'actions Templeton Quadrus
 Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal
 Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal
 Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance (catégorie non couverte) de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds mondial avenir Mackenzie Universal
 Fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal
 Fonds international d'actions Templeton Quadrus
 Fonds d'actions mondiales Trimark Quadrus
 Catégorie Mackenzie Ivy Européen de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents de Corporation Financière Capital Mackenzie

Cette modification est faite à la suite de l'annonce de la tenue d'une assemblée extraordinaire, le 7 août 2007, visant à examiner et à approuver une modification proposée relativement au mode de calcul des frais d'exploitation des Fonds, sous réserve de l'approbation des porteurs de titres.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 943907

Décision n°: 2007-MC-1339

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Fonds Investors

Vu la demande présentée par Corporation Financière Mackenzie (le « Gestionnaire de fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mai 2007 (la « Demande »);

vu la Demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu les articles 33 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la Demande visant à dispenser, le Fonds canadien d'actions Templeton Quadrus (le « Fonds »), de l'obligation prévue à l'article 33 de la Loi afin de lui permettre de prolonger le placement de parts jusqu'au 1^{er} août 2007, soit au-delà d'un an suivant la date du prospectus simplifié du 26 juin 2006 (la « Dispense demandée »);

vu les représentations faites par le Gestionnaire de fonds.

En conséquence, l'Autorité accorde la Dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 18 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1311

Fonds Lakeview

Vu la demande présentée par Lakeview Asset Management Inc. (le « Gestionnaire de fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 17 mai 2007 (la « Demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu les articles 33 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser, le Fonds d'actions canadiennes Lakeview Disciplined Leadership, le Fonds à revenu élevé Lakeview Disciplined Leadership et le Fonds d'actions américaines Lakeview Disciplined Leadership (les « Fonds »), de l'obligation prévue à l'article 33 de la Loi afin de leur permettre de prolonger le placement de leurs parts jusqu'au 28 juillet 2007, soit au-delà d'un an suivant la date du prospectus simplifié du 22 juin 2006;

vu les représentations faites par le Gestionnaire de fonds.

En conséquence, l'Autorité accorde la Dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 18 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1308

Pentecostal Financial Services Group Inc.

Vu la demande présentée par Pentecostal Financial Services Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mai 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu la Norme canadienne 14-101, *Définitions* et les termes définis suivants;

« PAOC » désigne Pentecostal Assemblies of Canada;

« programme » désigne le programme de prêts de capital par lequel des individus associés à certaines congrégations et pensions de PAOC et certaines autres fiducies pour lesquelles PAOC est fiduciaire, font des prêts de capital à ces congrégations pour des fins de charité, comme la construction ou la réparation d'églises, garantis par hypothèques;

« titres » désigne certains titres à revenu fixe émis dans le cadre du programme pour des fins de charité;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, des obligations d'établir un prospectus et d'inscription à titre de courtier dans le cadre du placement des titres (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes:

1. au moment de l'opération visée :
 - a) l'émetteur est un émetteur dont l'objet se rattache exclusivement à l'éducation, la bienfaisance, la fraternité, la charité, la religion ou les loisirs et qui est à but non lucratif;
 - b) PAOC est un émetteur dont l'objet se rattache exclusivement à l'éducation, la bienfaisance, la fraternité, la charité, la religion ou les loisirs et qui est à but non lucratif;
 - c) l'émetteur est une filiale à propriété exclusive de PAOC;
 - d) tout le bénéfice net de l'émetteur est versé à PAOC;
 - e) aucune commission ou autre rémunération n'est versée pour le placement des titres;
 - f) l'émetteur a fourni une copie de la présente décision à chaque acquéreur de titres et à PAOC;
2. la présente décision expirera le jour du 10^e anniversaire de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 12 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1267

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Adaltis Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 600 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et de 0,35 d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,75 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 25 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 juin 2007

Adex Mining Inc.

Souscripteurs

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 24 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de 30 000 000 de reçus de souscription d'achat d'actions ordinaires, au prix de 0,30 \$ le reçu. De plus, 1 800 000 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 24 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 juin 2007

Allegiant Travel Company

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 20 000 actions ordinaires pour une valeur globale de 682 879 \$.

Date du placement :

Le 23 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 juin 2007

Alpha Gold Corp.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 154 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 982 996 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire et de 2 552 991 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, le tout pour une valeur globale de 3 900 692,65 \$.

Date du placement :
 Le 29 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 juin 2007

Alturas Minerals Corp.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 57 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 20 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité. De plus, 1 400 000 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 29 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 6 juin 2007

American International Group, Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de billets convertibles à 4,90 %, échéant en 2014, pour une valeur globale de 400 000 000 \$.
 Date du placement :
 Le 31 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 6 juin 2007

Anticus International Corporation

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 5 714 286 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action de catégorie « A », pour une valeur globale de 400 000 \$.
 Date du placement :
 Le 29 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 juin 2007

Blue Tree Wireless Data Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 32 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 24 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 608 670 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,15 \$ l'unité. De plus, 1 060 867 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 25 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 juin 2007

BNY Trust Company of Canada (fiduciaire de Aurora Trust)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets de série F, échéant le 5 novembre 2008, pour une valeur globale de 55 000 000 \$.

Date du placement :

Le 9 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 juin 2007

Corporation minière Niogold

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 84 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 667 000 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,45 \$ l'unité, ainsi que de 13 141 714 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 \$ l'unité. De plus, placement de 1 004 030 options et 56 543 bons de souscription, à titre de rémunération.

Date des placements :

Les 17 et 24 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 avril 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 15 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 4 565 829,14 \$.

Date des placements :

Du 22 au 25 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 mai 2007

GobiMin Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 29 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 450 000 actions ordinaires, au prix de 3,75 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

Grenville – Germain Calgary Limited Partnership

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de débetures garanties à 7 %, pour une valeur totale de 13 000 000 \$.

Date du placement :

Le 23 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 juin 2007

Honda Canada Finance Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 225 000 débetures de 1^{er} rang, séries 2007-1 et échéant le 25 mai 2010, pour une valeur totale de 225 000 000 \$.

Date du placement :

Le 25 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 juin 2007

Insulet Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 95 000 actions ordinaires, au prix de 15,00 \$ US l'action.

Date du placement :

Le 14 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

JER Envirotech International Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 355 001 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité ainsi que de 114 533 bons de souscription à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 19 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 29 mai 2007

Knight Resources Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 55 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 799 730 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,30 \$ l'unité ainsi que de 370 350 options d'achat d'unités, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 24 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} juin 2007

Mexican Silver Mines Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 107 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 760 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ l'unité ainsi que de 255 780 bons de souscription, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 7 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 mai 2007

Minéraux Manicouagan inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 666 667 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,18 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 18 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

Ressources KWG Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 650 000 actions ordinaires, au prix réputé de 0,05 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 décembre 2005

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2005

Ressources Majescor inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 270 000 actions ordinaires, au prix réputé de 0,135 \$ l'action.

Date du placement :

Le 24 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 juin 2007

The Last Waltz Limited Partnership

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 31 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 32 400 parts, au prix de 1 000,00 \$ la part.

Date du placement :

Le 24 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 juin 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**ABC Fundamental Value Fund**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 180 000,00 \$.

Date du placement :

Le 31 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 juin 2007

AIG Highstar Capital III Prism Fund, L.P.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 155 000 000,00 \$ US.

Date du placement :

Le 24 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 juin 2007

Ashmore SICAV Emerging Markets Debt Fund

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 874,02 actions de catégorie Institutionnelle US\$, pour une valeur globale de 175 910,43 \$.

Date du placement :
 Le 19 avril 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 mai 2007

CAI Hedge Fund Partners, L.P.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 500 000 parts, au prix de 1,00 \$ US la part.
 Date du placement :
 Le 1^{er} juin 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 8 juin 2007

Claymore Macroshares Oil UP ETF

Souscripteur:
 Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
 Description des placements :
 Placement de 10 800 actions d'une valeur globale de 830 050,31 \$.
 Date des placements :
 2, 3 et 7 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 15 juin 2007

Flatiron Market Neutral LP

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de parts, pour une valeur globale de 400 000,00 \$.
 Date du placement :
 Le 1^{er} juin 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 18 juin 2007

Genstar Capital Partners V, L.P.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 202 500 000,00 \$ US.

Date du placement :

Le 30 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

Ishares CDN S&P\TSX GBL Gold

Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Description du placement :

Placement de 16 354 actions d'une valeur globale de 1 321 991,92 \$

Date du placement :

7 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

Ishares CDN S&P\TSX 60 Indx

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec

Description des placements :

Placement de 2 600 actions d'une valeur globale de 221 308,46 \$

Date des placements :

7 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

Ishares Russell Midcap Index

Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Description du placement :

Placement de 65 000 actions d'une valeur globale de 7 639 827,84 \$

Dates du placement :

18 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

OCM Opportunities Fund VIIb, L.P.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 8 500 000,00 \$ US.

Date du placement :

Le 7 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 juin 2007

OCM Opportunities Fund VIIb (Cayman) Ltd.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement d'actions, pour une valeur globale de 250 000 000,00 \$ US.

Date du placement :

Le 7 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 juin 2007

PRICOA Global Funding I

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 13 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets 4,95 % échéant le 29 mai 2014, pour une valeur globale de 400 000 000,00 \$.

Date du placement :

Le 31 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 juin 2007

United Sates Oil Fund LP

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 60 000 actions d'une valeur globale de 3 201 222,45 \$

Date du placement :

17 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

World Markets Umbrella Fund PLC

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Description du placement :

Placement de 6 552,006 actions au prix de 64,79 \$ l'action.

Date du placement :

7 juin 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

ATS Automation Tooling Systems Inc.

Vu la demande présentée par ATS Automation Tooling Systems Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 juin 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 26 juin 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et datée du 20 juin 2007;
2. les états financiers consolidés vérifiés de la Société, y compris les notes afférentes, aux 31 mars 2007 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent;
3. le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2007;
4. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 11 septembre 2006 préparée dans le cadre de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 27 octobre 2006;
5. la déclaration de changement important de la Société datée du 5 avril 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 26 juin 2007.

Benoit Dionne
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1376

Banque Toronto-Dominion (La)

Vu la demande présentée par La Banque Toronto-Dominion (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 juin 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du supplément au prospectus préalable de base daté du 11 janvier 2007, qui sera déposé le ou vers le 27 juin 2007, compte tenu que le placement se fait exclusivement aux États-Unis (la « dispense de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense de traduction.

Fait à Montréal, le 21 juin 2007.

Benoit Dionne
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1346

Investissements Demcap inc.

Vu la demande présentée par Investissements Demcap inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 juin 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 6 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription de courtier auprès du placeur pour compte dans le cadre d'un placement privé d'un maximum de 6 111 111 unités (le « placement »), permettant au placeur pour compte d'acquérir un nombre maximum d'actions ordinaires correspondant à 7 % du nombre d'unités émises dans le cadre du placement, au prix de 0,45 \$ l'action et pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 19 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1314

Newport Partners Income Fund

Vu la demande présentée par Newport Partners Income Fund (le « Fonds») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 juin 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

vu la demande visant à dispenser le Fonds de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 25 juin 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle du Fonds en date du 29 mars 2007;
2. la circulaire de sollicitation de procurations du Fonds en date du 29 mars 2007 portant sur l'assemblée annuelle des porteurs de parts du Fonds du 8 mai 2007;
3. les états financiers consolidés vérifiés du Fonds, les états financiers consolidés de Newport Private Yield LP et les notes y afférentes pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005, accompagnés des rapports des vérificateurs s'y rapportant;
4. le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
5. les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés du Fonds pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2007;
6. le rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2007;
7. la déclaration d'acquisition d'entreprise du Fonds en date du 30 mai 2006 relativement à l'acquisition de Murray Demolition LP;
8. la déclaration d'acquisition d'entreprise du Fonds en date du 30 août 2006 relativement à l'acquisition de Peerless Garments LP;
9. la déclaration d'acquisition d'entreprise du Fonds en date du 27 octobre 2006 relativement à l'acquisition de Titan Supply LP;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par le Fonds.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 22 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1363

NexGen Financial Limited Partnership

Vu la demande présentée par NexGen Financial Limited Partnership (le « Demandeur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 février 2007 (la « Demande »);

vu la Demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

« Actions de catégorie B » : actions de catégorie B émises par la Société d'investissement;

« Fonds » : les Fonds NexGen dont les parts sont actuellement distribuées via des prospectus simplifiés et des notices annuelles datés du 6 mars 2007 et du 9 mai 2007 et pour lesquels le Demandeur agit à titre de société de gestion;

« OPC » : organisme de placement collectif tel que défini dans la Loi;

« Société d'investissement » : la Société mondiale d'infrastructure Macquarie NexGen, une société d'investissement à capital fixe, dont le prospectus, à l'égard du premier appel public à l'épargne, a été visé le 26 février 2007 afin de qualifier le placement de ses actions de catégorie A et de catégorie B et pour qui le Demandeur agit à titre de société de gestion;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la Demande visant à dispenser le Demandeur, à titre de société qui fournit des services à des OPC, de l'application des dispositions prévues au sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 11.1 du Règlement 81-102, afin de lui permettre la garde confondue, dans un même compte en fidéicomis, des fonds reçus d'autrui lors de la souscription et du rachat de titres d'OPC et des fonds reçus d'autrui lors de la souscription ou de la vente de titres d'une entité qui ne se qualifie pas à titre d'OPC. Le compte en fidéicomis sera maintenu au nom des Fonds et de la Société d'investissement par la société International Financial Data Services (Canada) Limited (la « Dispense demandée »);

vu l'ensemble des dispositions prévues à la Partie 11 - *La confusion des Fonds* du Règlement 81-102 qui seront respectées par le Demandeur, à l'exception des dispositions faisant l'objet de la présente Demande;

vu les représentations additionnelles faites par le Demandeur.

En conséquence, l'Autorité dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, le Demandeur, à titre de société qui fournit des services aux Fonds, de l'application des dispositions prévues au sous- paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 11.1 du Règlement 81-102 afin de lui permettre la garde confondue des fonds, dans un même compte en fidéicommis, reçus d'autrui lors de la souscription et du rachat de titres des Fonds et des fonds reçus d'autrui à l'occasion de la souscription d'Actions de catégorie B de la Société d'investissement.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale.

Fait à Montréal, le 15 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1049652

Décision n°: 2007-MC-1304

Northern Property Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Northern Property Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 juin 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 26 juin 2007 (la « dispense temporaire de traduction »):

1. la notice annuelle datée du 28 mars 2007;
2. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 9 avril 2007;

(collectivement, les « document visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 22 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1354

USC Régimes d'Épargne-Études Inc.

Vu la demande présentée par USC Régimes d'Épargne-Études Inc. (la « Société ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 mai 2007 (la « Demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la Demande visant à dispenser, à certaines conditions, le Régime d'épargne-études Horizon USC (le « Régime discontinué ») de l'obligation, prévue à l'article 9.2 du Règlement 81-106, de déposer une notice annuelle (la « Dispense demandée »);

vu les représentations faites par la Société.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. le prospectus de renouvellement des régimes actifs pour lesquels la Société agit à titre d'administrateur et de placeur (les « Régimes actifs ») contiendra les détails importants relatifs aux différences significatives entre le Régime discontinué et les Régimes actifs;
2. la Société enverra sans frais, sur demande, à tout porteur de parts du Régime discontinué, un exemplaire du plus récent prospectus des Régimes actifs, dans les dix jours de la réception de la demande;
3. la présente dispense prendra fin un an après l'entrée en vigueur de tout règlement qui traite, en tout ou en partie, des obligations d'information continue applicables aux régimes d'épargne-études.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 15 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1301